

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Franche-Comté		
AVIS N°2007-3		
Date : 27/03/2007	Objet : Plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale des Ballons Comtois	Vote : Favorable sous réserves

Examen par le Groupe de travail "Espaces et Espèces protégés" du CSRPN

Le groupe de travail, réuni le 23 mars 2007, a examiné le plan de gestion de la réserve naturelle nationale des Ballons Comtois pour la période 2007-2011, proposé par les gestionnaires - l'Office National des Forêts et le Parc naturel régional des Ballons des Vosges - représentés par Mmes Lydie LALLEMENT, Caroline DRUESNE et M. Arnaud HURSTEL, invités à assister à la séance du groupe de travail.

Examen par l'assemblée plénière du CSRPN

Lors de la séance plénière du 27 mars 2007, les membres du CSRPN ont entendu les conclusions de M. Sébastien Y. ROUE (animateur du groupe de travail),

Conscient que les gestionnaires de la réserve naturelle nationale ont réalisé un important travail de rédaction pour ce premier plan de gestion pour une surface importante et une création récente alors que de nombreux travaux étaient à entreprendre (balisage, communication),

Considérant que les inventaires et cartographies d'habitats et d'espèces ont été réalisés en application d'une méthodologie définie pour l'ensemble des sites Natura 2000 des Hautes-Vosges, inadaptée dans le cadre d'une réserve naturelle,

Considérant que le plan de gestion rédigé par les gestionnaires de la réserve s'avère incomplet au niveau de certains habitats et espèces présents sur le site,

Considérant que les objectifs de gestion retenus sont insuffisamment précis et que les priorités doivent être définies en termes d'habitats et d'espèces et, enfin, que les opérations de gestion retenues doivent tenir compte de ces priorités,

Le CSRPN :

Demande pour le plan de gestion 2007-2011 :

- de définir les enjeux prioritaires concernant les habitats, la flore et les invertébrés et de les intégrer dans le chapitre A.5,
- de mieux évaluer l'intérêt patrimonial des habitats et des espèces sur la base d'informations connues (degré de menace à différentes échelles internationale, nationale, régionale et locale) et d'en déduire la responsabilité de la réserve dans leur préservation,
- d'ajouter des espèces patrimoniales : *Bruchia vogesiaca* Schwaegr. observée en 2004 à Servance par M. Philippe. Cette espèce doit faire l'objet d'une attention particulière compte tenu de son statut (annexe II de la Directive Habitats Faune-Flore),
- d'analyser les lacunes et insuffisances en matière de cartographie des habitats et d'évaluation de leur état de conservation, en référence au cahier des charges CBFC/DIREN et de programmer les actions correctrices de manière prioritaire sur la durée de réalisation du plan de gestion.

Insiste sur l'importance de revoir les descriptions d'habitats (corrections d'espèces indicatrices, indications phytosociologiques...) et de décrire, au moins de manière succincte, les autres habitats présents dans la réserve (notamment ceux ne relevant pas de la Directive Habitats Faune-Flore) et d'évaluer leur intérêt patrimonial.

Avis du CSRPN N° 2007-3

Avec la prise en compte des réserves ci-dessus, le CSRPN émet un avis favorable sur le plan de gestion de la réserve naturelle nationale des Ballons Comtois.

Le Président du CSRPN

M. Michel CAMPY